

Actualité professionnelle

Télé-déclarez avec CartoPAC avant le 15 mai pour une déclaration précise et sécurisée de votre dossier PAC et PMTVA

En 2011, 43 % des agriculteurs gersois ont télé déclaré leur dossier PAC ; Parmi eux près de 1 200 ont été accompagnés par la Chambre d'Agriculture du Gers grâce au service CartoPAC. Ce choix leur a permis de s'affranchir de la déclaration papier, qui à terme disparaîtra, mais également de bénéficier de conseils personnalisés et de profiter des avantages de la télé déclaration.

La Chambre d'Agriculture vous propose de réaliser la totalité de votre dossier PAC avec l'appui d'un technicien qui vous apportera un conseil réglementaire pour répondre aux exigences de la conditionnalité. Pour sécuriser le service offert et télé-déclarer directement votre dossier de déclaration de surfaces le jour du rendez-vous, l'opération CARTOPAC 2012 a débuté le 2 avril pour s'achever le 15 mai au soir.

CARTOPAC 2012 : un service complet, sûr et précis

CartoPAC 2012 est une prestation globale qui inclut toutes les étapes de votre déclaration . Lors d'un rendez-vous individuel un conseiller spécialisé assurera

- La mise à jour de votre parcellaire (ajout, suppression d'îlots, modification de contours)
- La localisation et la mesure de vos cultures et bandes enherbées sur fond de photographie aérienne couleur
- Les conseils et vérifications concernant plusieurs points de la conditionnalité : des éléments topographiques, diversité de l'assoulement, maintien des surfaces en herbe
- Si nécessaire la vérification de vos engagements dans les Mesures Agro-environnementales (MAE rotationnelle, MAE Territorialisées, etc.)
- L'édition des documents (Registre Parcellaire Graphique, formulaires S2 jaune, récapitulatif MAE, ...)
- Télédéclaration des aides animales PMTVA, ICHN
- Transmission électronique par le biais du site Internet Télécac.
- Edition de l'accusé de réception de la télédéclaration

Formations TéléPAC

Si vous souhaitez découvrir l'utilisation de télécac nous vous proposons des formations d'une journée. Nous vous accompagnons dans la prise en main de l'outil jusqu'à la signature électronique de votre dossier.

Vous disposerez d'un ordinateur connecté à Internet et travaillerez directement sur votre dossier.

Dates de formation : 3, 4 et 10 mai 2012

Lieu : Auch

Coût de la formation (ressortissants VIVEA) : 27 €

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers
Service Formation 05 62 61 77 43

Comment prendre rendez-vous ?

Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

- En renvoyant le Bulletin d'Inscription ci-dessous à la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, route de Mirande, BP 70161, 32003 Auch Cedex.
- Ou bien sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Gers : www.gers-chambagri.com
Puis en téléphonant pour prendre rendez-vous au 05 62 61 77 13.

Tarifs 2012 sans augmentation

En 2012 les tarifs sont maintenus à leur niveau antérieur

Tarif de base

Forfait de 35 € HT + part variable de 0,7 €/Ha de SAU avec un plafond à 130 € HT
(Si le plafond de 130 € HT est atteint, application d'un tarif complémentaire de 0,7 €/parcelle au delà de 50 parcelles)

Réduction fidélité

Tous les clients ayant participé à CartoPAC 2010 et 2011 bénéficieront d'une réduction de 5 % sur le montant total de la facture.

Abonnés «Mes P@rcelles»

Les abonnés «Mes Parcelles» bénéficient d'une réduction de 50 % sur les parts variables.

Avec CARTOPAC
2012 :
votre déclaration est :
**SIMPLIFIEE
SECURISEE**



BULLETIN D'INSCRIPTION CARTO PAC 2012

N'OUBLIEZ PAS :

Téléphonez dès maintenant pour prendre rendez-vous au 05.62.61.77.13

Identification du demandeur :

Numéro SIRET : _____ 000 _____ Numéro Pacage : 032 _____

Exploitation sociétaire

Exploitation individuelle

Raison sociale :

Interlocuteur principal : Nom : Prénom :

Lieu-dit :

Code postal : 32 ____ Commune :

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Adresse e-mail :

Demande à la Chambre d'Agriculture du Gers de m'accompagner pour réaliser mon dossier PAC 2012 pour la télédéclaration via le site Internet Télécac www.telepac.agriculture.gouv.fr. A ce titre autorise la DDT du Gers à fournir à la Chambre d'Agriculture du Gers mes données individuelles ainsi que celles de mon exploitation au titre de la campagne de déclaration de surfaces 2012.

Fait à

Signature de l'exploitant

Le